

# La surcotisation

Vous pouvez **surcotiser** (ou surcotisation) de façon préventive en période d'activité professionnelle. Il s'agit de verser une cotisation qui compense, par exemple, le manque à gagner d'un travail à temps partiel. **Attention !!!** Cette surcotisation est très onéreuse. [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr) et [fonction-publique.gouv.fr](http://fonction-publique.gouv.fr)